

Pourquoi une femme hérite-t-elle de la moitié de ce qu'hérite un homme en Islam ?

À l'ère préislamique, les femmes étaient privées d'héritage. Lorsque l'Islam est apparu, les femmes ont non seulement été incluses dans le droit à l'héritage, mais elles ont également reçu des parts égales ou supérieures à celles des hommes, et dans certains cas, une femme a droit à l'héritage alors qu'un homme n'en a pas. Dans d'autres cas, les hommes reçoivent des parts plus importantes que celles des femmes en fonction du degré de parenté et de consanguinité, comme le mentionne le Noble Coran :

{Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles ...} [210] Sourate Al-Nisā' : 11.

Une femme musulmane a un jour déclaré qu'elle n'avait pas compris ce point jusqu'à la mort de son beau-père, lorsque son mari a hérité du double de la somme héritée par sa sœur. Il a utilisé cet argent pour acheter les éléments essentiels manquants, y compris une maison pour sa famille et une voiture, tandis que sa sœur a utilisé son argent pour acheter des bijoux et a économisé le reste dans une banque, car il incombe à son mari de fournir un logement et d'autres besoins essentiels. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'elle a compris la sagesse derrière cette règle et a remercié Allah.

Même si la femme travaille dur dans de nombreuses sociétés pour subvenir aux besoins de sa famille, cela n'indique pas une lacune dans la règle de l'héritage. Par exemple, si un téléphone portable commence à mal fonctionner parce que son utilisateur n'a pas suivi les instructions d'utilisation, cela n'indique pas un défaut de ces instructions.

سؤال وجواب حول الإسلام

Source: <https://www.the-faith.com/qa/fr/show/89/>

Arabic Source: <https://www.the-faith.com/qa/ar/show/89/>

Saturday 23rd of May 2026 09:24:57 PM